



CT_ROGE_002_ Saint Aubin

Agrandissement du bassin Saint Aubin
 V = 4 600 m³
 CF = 35 l/s
 + 20 l/s (future prise Gaineville)

4
 B3
 création d'un fossé vers le bassin de Saint Aubin (350 m)

E2
 Création d'un bassin de rétention
 V = 3 000 m³
 CF = 40 l/s
 et ouvrage de vidange associé

E8
 Aménagement d'un bassin sur BV23-08
 V = 2 000 m³
 CF = 6 l/s
 et ouvrage de vidange associé

E6
 Aménagement d'un bassin sur BV23-10
 V = 350 m³
 CF = 5 l/s

E7
 Aménagement d'un bassin sur BV23-16
 V = 90 m³
 CF = 1 l/s

E3-E4 Hydraulique douce
 E3 aménager un ouvrage de protection.
 E4 Conserver le talus de protection.

Création d'un bassin de rétention sur BV24-06
 V = 770 m³
 CF = 16-65 l/s

LEGENDE

	ASSAINISSEMENT PLUVIAL
	Réseau pluvial
	Bassin de rétention
	Zone de rétention
	Zone de déviation
	Sens de ruissellement
	Mer
	Axe de talweg
	Zone d'urbanisation future
	Limite de bassin versant
	Limite de commune
AMENAGEMENTS PROPOSES	
	Numéro/ désignation de l'aménagement
	Création ou renforcement de réseau pluvial
	Création ou aménagement d'ouvrage de rétention
	Création de fossé
	Préimplantation d'un dispositif de dissipation d'énergie
	Dispositifs à installer conserver
	Création d'un fossé/ talus de captivage
	Création ou conservation des hergaches et des champs de déviation de crue exstans
	Reservoir d'un emplacement pour la mise en place d'un bassin de rétention
	Zone d'urbanisation future où des mesures devront être prises pour limiter le débit pluvial rejeté pour la période de retour décennale à 1 l/s/ra, comprises dans les aménagements proposés (schéma 2)
	Zone d'urbanisation future où des mesures devront être prises pour limiter le débit pluvial rejeté pour la période de retour décennale à 1 l/s/ra, non comprises dans les aménagements proposés

Plan extrait du schéma directeur d'eaux pluviales du bassin de tancaurville



Direction Eau et Assainissement

P.L.U.

Rogerville

Lutte contre les inondations

